

Convocation du 19/09/23

Date de publication : 03/10/23

Conseillers en exercice : 43

Présents : 34

Quorum : 22

N° 20-260923

OBJET :

FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI

Prise en charge des déficits des régies de l'enfance- Budget principal

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi vingt-six septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS : Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoint, Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame METCHE-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc **formant la majorité des Membres en exercice.**

EXCUSES : Monsieur AGOSTINI Pascal (donne pouvoir à Madame MOISEHIRMANN Monique), Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Madame MORFIN Geneviève), Monsieur LEVISSE André (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur LATZ Alexandre (donne pouvoir à Monsieur SALONE Arthur), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.

Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire, rapporte :

La procédure de comblement des déficits des régies de l'enfance (en activité antérieurement à 2013) via des ordres de versement de l'ordonneur à l'encontre des régisseurs n'ayant pu être aboutir, la Commune doit prendre acte de l'impossibilité de recouvrer ces ordres de versement et prendre en charge sur son budget les manquants relatifs à ces déficits de régie.

Ces derniers s'élèvent au total à 110 223,90 €, détaillés dans le tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230926-260923_20-DE
Reçu le 03/10/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/10/2023

.....



Délibération n° 20-260923 du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023 (suite) :

BUDGET PRINCIPAL	N° RÉGIES DE L'ENFANCE	MONTANT
02100	92120 – Multi Accueil	25 366,72 €
02100	92207 – Périscolaire	1 651,86 €
02100	92142 – Restauration scolaire	19 936,78 €
02100	92142 / 92120 – Restauration scolaire / Multi Accueil	27 524,13 €
02100	92111 - Extrascolaire	19 187,37 €
02100	92111 - Extrascolaire	865,79 €
02100	92208 - Extrascolaire	15 691,25 €
	TOTAL	110 223,90 €

Cette délibération propose, à la demande du comptable public, d'apurer les déficits des régies de l'enfance à hauteur de 110 223,90 €, par une dépense de fonctionnement sur le Budget Principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'article L.1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la liste des déficits des régies de l'enfance produite par le Service de Gestion Comptable d'Aubagne,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1 : d'APPROUVER l'apurement des déficits des régies de l'enfance sur le Budget Principal de la Commune pour un montant total de 110 223,90 €, conformément à la liste susmentionnée, transmise par le Service de Gestion Comptable d'Aubagne ;

ARTICLE 2 : d'IMPUTER la dépense à l'article 65888 (chapitre 65) de la section de fonctionnement du Budget Principal de la Commune ;

ARTICLE 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230926-260923_20-DE
Reçu le 03/10/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/10/2023

.../...

